

2022

Accord Re-Nouveau France : une réussite primordiale pour le futur !

Négociations et échanges importants à venir durant l'année :

- Les Négociations Annuelles Obligatoires.
- L'indemnisation en cas de chômage partiel.
- Le suivi des mesures d'embauches, de départs, de formations et d'activité.
- Les discussions paritaires pour le projet de transformation de Lardy.
- La protection sociale.
- La Qualité de Vie au Travail.



Ce début d'année 2022 est marqué par l'application de l'accord « **RE-Nouveau France 2025** » qui engage des mesures importantes pour Renault et ses salariés en France pour les 3 prochaines années.

Pour la CFE-CGC, il ne pouvait y avoir de plan stratégique solide sans projet social pertinent en parallèle. L'accord que nous avons entériné, est un atout pour l'ambition portée par notre groupe en France, et nous nous en félicitons.

Cependant, ne nous méprenons pas, **le bilan ne sera définitivement dressé qu'à la fin de l'accord, au travers de résultats tangibles !**

L'agenda social pour 2022 va être dense en échanges et négociations (voir liste ci-contre).

La CFE-CGC portera comme toujours ses convictions de syndicat responsable, tout en défendant vos intérêts et en continuant à vous informer régulièrement.

La CFE-CGC défend les accords qu'elle négocie et signe. C'est dans ce cadre que nous avons obtenu fin décembre le déclenchement de **la clause de revoyure sur le télétravail pour les sites Industrie et Logistique.** Veuillez trouver à la suite un récapitulatif des nouvelles mesures envisagées.

Contact

INTERCENTRE RENAULT
API : FR Q10 119 303
Tél : 01 76 84 15 79
Mail : cfecgc.renault@wanadoo.fr



Télétravail dans l'industrie : **OUI CELA EST POSSIBLE !**

Si le succès de l'accord sur les nouveaux modes de travail n'est plus à démontrer sur les sites d'Ile-de-France, la mise en œuvre « singulière » sur les sites industriels a créé beaucoup de mécontentement chez les salariés.

Nous sommes donc entrés en négociation, de manière anticipée, après avoir démontré les limites de l'accord actuel qui, disons-le, répond principalement aux problématiques des établissements d'Ile-de-France.

ATTENTION : L'application est conditionnée à la signature de ce projet d'accord d'ici au 14 janvier.

A savoir

Depuis la signature de l'accord sur les nouveaux modes de travail le 10 Juin 2021, déjà plus de 12 000 salariés sont entrés dans le dispositif.

MESURE ENVISAGEE :
Création d'une pocket de 50 Jours (35+15) permettant de répondre aux attentes des salariés et des managers des sites Industrie et Logistique.

Cette nouvelle mesure ne remet pas en cause l'accès aux autres formules.

M. SENARD s'est exprimé lors de ses vœux sur le fait que l'année 2022 se déroulera dans un contexte encore incertain, y compris sur le plan sanitaire, mais qu'elle lui inspirait une grande confiance. La CFE-CGC souhaite vivement que ses vœux soient exaucés.

L'un des signes encourageants pourrait être l'atteinte des objectifs CAFE pour 2021. Cela démontrerait que les efforts consentis par les équipes installent le groupe dans une tendance favorable alors que les exigences réglementaires se sévèrent. **L'intéressement financier récompensera alors les salariés.** Espérons que les résultats 2021 publiés en février démontreront que le groupe est dans une trajectoire de redressement solide.

A ce stade, l'année 2022 est cadrée par des choix stratégiques et désormais des mesures sociales, même si certaines sont encore à construire.

La CFE-CGC, forte de ses valeurs et de la confiance que vous lui témoignez chaque année, répondra présente à ces enjeux.



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT
www.cfecgc-intercentre-renault.fr